## **RÈGLEMENT D'EXAMEN**

(modifié par arrêté du 26 novembre 2018)

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CORDONNIER BOTTIER			Scolaires	Scolaires (établissements privés hors contrat)	
			(établissements publics et		
			privés sous contrat)		
			Apprentis	Apprentis	
			(CFA et sections	(CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
			d'apprentissage habilités)		
			Formation		
			professionnelle continue		
			(établissements publics)		
ÉPREUVES	Unités	Coo#	MODE	MODE	DUREE
EPREUVES	Unites	Coeff.	MODE FOR STANFELLES	MODE	DUREE
UNITÉS PROFESSIONNELLES					
EP1 – Préparation				Ponctuelle	41-
et choix	UP1	6	CCF*	écrite et	4h
technologique				pratique	
EP2 – Réalisation		(1)			12h à 16h
de produit	UP2	11 <sup>(1)</sup>	CCF*	Ponctuelle	(2)
				pratique	
		l	JNITÉS GÉNÉRALES		
EC1 François et		1			
EG1- Français et histoire-					
géographie-	UG1	3	CCF*	Ponctuelle	2 h 15
enseignement	001	3	001	écrite et orale	21113
moral et civique					
EG2 –					
Mathématiques-					
sciences	UG2	2	CCF*	Ponctuelle	2 h
physiques et				écrite	
chimiques					
EG3 – Education					
physique et	UG3	1	CCF*	Ponctuelle	
sportive					

<sup>\*</sup> Contrôle en cours de formation.

<sup>(1)</sup> Dont coefficient 1 pour la prévention santé environnement.(2) Dont une heure pour la prévention santé environnement.